

sions perverses qui naguères figuraient dans une autre adresse et qui, première occasion d'une lutte parlementaire, ont fini par la chute d'une grande dynastie.

Il n'y a entre nous qu'un seul sentiment qui domine tous les autres; c'est l'amour de la patrie joint à un dévouement profond, à toute épreuve, pour nos institutions, et je crois que ce sentiment existe dans tous les cœurs. Entre nous, il ne peut exister que des nuances diverses, qui expriment différentes manières d'établir et consolider la prospérité du pays; mais aujourd'hui que la liberté de la presse existe réellement, qu'à cette tribune et partout existe la liberté de discussion, c'est par là que nous devons mutuellement nous éclairer. Telle est la seule manière d'entendre la liberté.

Messieurs, encore un enseignement: la France nous le donne aujourd'hui. On a voulu y faire la distinction entre les républicains de la *veille* et ceux du *lendemain*. Eh bien! qu'à produit cette distinction? Elle a produit l'événement terrible du 13 mai: évitons donc d'aussi funestes conséquences.

Victor Hugo, cette sublime intelligence, dans son admirable programme que j'ai lu ce matin, établit le parallèle des deux républiques: l'une il l'appelle la *terreur*, l'autre la *civilisation*. Il y a dans ce parallèle un immense sujet de méditations. On y verra la nécessité que chacun de nous apporte sur l'autel de la patrie le sacrifice de ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans ses opinions. Par là on arriverait à ce milieu où est la raison, où est la justice.

Voyez nos soldats qui, en ce moment, combattent si glorieusement pour l'indépendance Italienne. Eh bien! Croyez-vous que entr'eux il n'y ait pas ces nuances d'opinions? Certes elles existent là comme ailleurs. Pourtant, ils ne suivent qu'un seul drapeau; et au moment du combat ils n'ont tous qu'un seul sentiment, celui de vaincre ou mourir. Soyons-nous aussi les soldats parlementaires de la patrie, et sans distinction aucune, rallions-nous tous autour du drapeau de Charles Albert, sur lequel nous avons écrit: *Nationalité, liberté, Indépendance*.

Il me paraît que c'est le cas encore de vous parler du nouveau programme qui semble résulter du projet d'adresse, et qui a déjà été l'objet de sérieuses discussions à cette tribune. Il indique assez clairement qu'il est question de fonder une monarchie entourée d'institutions républicaines. Eh bien! je n'hésite pas à déclarer ce programme réalisable dans les conditions suivantes; c'est-à-dire, en fondant une monarchie forte, grande et glorieuse, et des institutions qui garantissent toutes les libertés publiques, et le droit au pays d'administrer lui-même ses intérêts municipaux sous la simple surveillance du pouvoir. Il a semblé jusqu'à ce jour que ce programme était impossible, que l'alliance de ces deux pouvoirs rivaux était une chimère. Mais ce sera la gloire de notre époque d'avoir résolu ce problème aux cris de *Vive le Roi, Vive la liberté!*

La difficulté n'est, peut-être, que dans l'exacte pondération de ces deux pouvoirs pour empêcher que l'un n'absorbe l'autre. Mais cette difficulté disparaîtra quand l'on sera bien convaincu, de part et d'autre, qu'il ne peut y avoir de salut et de stabilité pour tous les deux, pour la monarchie comme pour la liberté, que dans leur bonne harmonie.

Je ne crains pas de parler, enfin, de la question de l'assemblée constituante que la Commission de l'adresse a laissée sous un certain voile, ce qui lui a été aussi un sujet de reproche.

Je ne partage pas l'opinion de ses censeurs. Il y a eu prudence et convenance dans cette réserve. Cette question serait prématurée ici, si elle était posée comme devant recevoir une

solution immédiate. Nous sommes députés en vertu du Statut et il ne nous appartiendrait pas de prendre à cet égard l'initiative. Laissons les événements s'accomplir, et j'espère qu'ils le seront bientôt conformément à nos vœux. Le gouvernement avisera alors ce qu'il conviendra de faire. Confions nous dans la sagesse du Roi et de ses ministres; ils nous ont donné assez de gages pour avoir droit à cette confiance, eux qui ont voué leur vie à la grandeur de la monarchie et à l'indépendance italienne.

Je vote donc pour l'adresse, non pas pour l'adopter dans tous ses termes, mais à raison de son esprit général qui résume, selon moi, la politique et les opinions de la grande majorité de la Chambre.

PARETO *ministro degli esteri*. Ho chiesta la parola per una osservazione sul discorso fatto dall'avvocato Palluel, sopra una espressione usata da lui; egli dandoci quasi dei consigli di moderazione pareva far supporre che vi fosse in noi il desiderio di possedere tutta l'Italia.

La parola *possedere* non credo sia conveniente; noi non vogliamo possedere nessuno, vogliamo essere uniti, vogliamo che questa terra sia potente per la sua unione. Ma noi non vogliamo che una parte possedga l'altra, vogliamo schietta unione e non vogliamo altro.

In quanto alla quistione della vicina ricognizione della Repubblica Francese, dirò che questa quistione occupa grandemente l'attenzione del Governo, e che certo vi sono tutte le disposizioni per effettuarla. Ma nelle abitudini della diplomazia vi sono certe forme e certe condizioni che bisogna prima abbiano compimento per dar pieno corso alla ricognizione a seconda del desiderio della Camera.

Tosto che queste condizioni si avverino, e credo che già stiano per avverarsi, il Governo non mancherà di far quanto è desiderato dalla Camera. Ma intanto protestiamo della più sincera amicizia per la Repubblica Francese in contraccambio della sua. Ripeto dunque, questa riconoscenza della Francia, non è questione che debbasi nel momento interamente sviluppare. Credo che la Camera non vorrà insistere a chiedere spiegazioni su questo, poichè sono di quelle tali cose che non è conveniente di dire così in pubblico.

FARINA P. Dopo che valentissimi oratori mi hanno precduto in questa tribuna, la modestia e la brevità per me diventano una precisa necessità. Io non mi farò a rispondere dettagliatamente alle molte cose che si sono dette, ed avrei volentieri trasandato di parlarne, se l'aver parlato ieri non mi avesse quasi imposto oggi un obbligo di replicare a quelle obiezioni che più direttamente mi concernono. Io ho sentito a dire che, inserendo menzione nel discorso dell'indirizzo di tutte quelle cose che si erano accennate ieri, ne sarebbe venuto un'ampollosità, e che il dovere dei deputati ed il loro mandato si era quello di operare più, e di parlar meno; certo non è nostra intenzione d'inserire ampollosità, ma questo non deve portare a trasandare che siano dette quelle verità che il popolo sente e sente fortemente, e vuole fortemente esprimere. A chi ci disse di parlar meno e di operare di più, risponderci dunque, *ciarlamo meno e diciamo di più*. Si è detto che il coraggio civile non mancava ai redattori dell'indirizzo, chè lo mostrarono in passato. Ed io ne convingo facilmente; ma il coraggio civile attualmente non consiste nell'averlo avuto in passato, ma bensì nel porre arditamente la mano nelle piaghe attuali della società, e nello indicarne i rimedi, e nel proclamare altamente il bisogno che ha il popolo di libertà maggiore. Passerò poi ad indicare brevemente a ciò che riguarda gl'israeliti, i quali si dice che si trovano già emancipati. Io non credo che gl'israeliti siano in alcun modo